



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

La contribution du PNUE à l'Alliance des Villes

Contexte et raison d'être

La croissance urbaine rapide a de sérieuses conséquences sur l'environnement et la santé humaine. Les citoyens sont affectés en premier lieu, bien que de plus en plus les résidents de zones périurbaines et l'environnement à une échelle nationale, régionale et mondiale, en pâtissent également. Par exemple, on estime désormais que 80% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des villes. La contribution des villes aux problèmes environnementaux nationaux, régionaux et planétaires est ainsi croissante. Qui plus est, de nombreuses décisions prises pour mettre en œuvre de manière effective des mesures d'atténuation des désordres environnementaux ou pour perfectionner les services rendus aux citoyens, le sont au niveau municipal. Par conséquent, le PNUE intègre le rôle des villes et des municipalités dans son travail afin d'obtenir de significatifs progrès dans les domaines clé qu'il promeut, tels que le changement climatique, la pollution des littoraux, la qualité de l'air, etc. Il existe des situations où toutes les parties prenantes sont gagnantes, et ce aux différents niveaux auxquels l'environnement peut être considéré. Par exemple, la prise en charge au niveau local de la qualité de l'air ou de la gestion des eaux usées peut avoir des répercussions positives sur de grandes problématiques planétaires telles que l'atténuation du changement climatique ou la protection des ressources marines.

Le PNUE s'intéresse tout particulièrement aux problématiques suivantes :

- Les questions d'environnement urbain : les aires de priorité du PNUE pour son travail sur les zones urbaines incluent l'évaluation de l'environnement urbain, l'eau potable et l'assainissement, la pollution atmosphérique, l'économie de cycle de vie, l'approche 3-R, les modes de production et de consommation durables, l'efficacité énergétique et les déchets.
- « L'urbanisation de la pauvreté » : les populations les plus pauvres dépendent de leur environnement pour leurs besoins les plus basiques, comme l'eau, la nourriture ou le logement. Lorsque l'environnement est en péril, le bien-être des plus pauvres en est donc directement affecté. D'autre part, car ils sont souvent obligés d'utiliser leurs ressources naturelles de manière non durable, ces populations participent également à la détérioration de leur milieu. La promotion d'un développement local et durable offre donc l'opportunité de prendre en compte le problème de la pauvreté et les questions environnementales à l'échelle locale.
- L'interrelation entre les villes et leur milieu : les villes obtiennent eau, combustibles, nourriture et d'autres ressources de leur arrière-pays. Ce phénomène, généralement évalué par « l'empreinte urbaine », crée des problèmes environnementaux en zone rurale, tels l'érosion et la déforestation.
- La contribution des villes aux problèmes environnementaux de niveaux nationaux, régionaux ou mondiaux : les modes de production et de consommation en zones urbaines peuvent engendrer des problèmes d'environnement à l'échelle planétaire. Le

changement climatique, la pollution atmosphérique, la perte de biodiversité, et la pollution des littoraux font partie des conséquences les plus remarquables de l'utilisation non durable de l'énergie et des ressources. Mais les villes détiennent aussi des solutions en répondant aux problématiques du développement durable à une échelle nationale, régionale et mondiale.

Afin d'avoir un effet significatif sur ces problématiques, le PNUE s'allie aux autorités locales et gouvernements, donateurs, organisations multilatérales, ONG et parties prenantes. Les organisations et programmes actifs *mondialement* pour répondre *localement* à des problèmes d'environnement urbain constituent un important mécanisme de cette coopération. De telles organisations sont par exemple ICLEI (Centre International pour les Initiatives Environnementales Locales), les Cités et Gouvernements Locaux Unis (UCLG), Le Programme commun au PNUE et à ONU-HABITAT « Programme des Villes Durables » ou encore l'Alliance des Villes.

La place de l'environnement au sein de L'Alliance des Villes

Bien qu'elles jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du développement durable, les considérations environnementales n'ont pas toujours été prises en compte dans les activités et projets de l'Alliance des Villes. Cependant, de nombreuses problématiques de développement urbain sont directement liées à l'environnement. Par exemple, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, les questions de santé publique en zone urbaine, la réduction de la pauvreté, la réhabilitation des bidonvilles, la planification et la gestion de la croissance urbaine ont tous une forte composante environnementale et ne peuvent être abordés sans qu'une analyse environnementale ne soit entreprise. Le Secrétariat de l'Alliance des Villes a reconnu que les considérations environnementales nécessitaient plus d'attention, comme indiqué dans l'évaluation indépendante de l'Alliance des Villes réalisée en 2002.

La contribution du PNUE à l'Alliance des Villes

L'objectif principal de cette contribution est d'assurer que la composante environnementale est renforcée dans les activités et le mandat de l'Alliance des Villes, et dans le développement durable urbain de manière plus générale. Dans ce but, le PNUE propose de travailler avec le Secrétariat et les membres de l'Alliance des Villes (AV) pour :

1. **Porter un regard environnemental sur les projets de l'AV :** le PNUE révisera les propositions de projet de l'AV et lui apportera conseils et soutien afin de promouvoir la prise en compte des aspects environnementaux dans ces propositions. Sur le long terme, l'environnement et le développement durable devraient être un pilier fondateur de tels projets et devraient être considérés à tous les stades de leur élaboration. En conséquence, le PNUE prendra l'initiative de formuler des actions qui pourront être intégrées et mises en œuvre dans les grandes lignes politiques et les outils de développement urbain et de réhabilitation des bidonvilles.
2. **Développer des projets à composante environnementale :** en étroite coopération et parrainage avec certains membres de l'AV, le PNUE élaborera des propositions relatives aux domaines d'intérêt clé de l'AV et de ses partenaires. Parmi ces domaines, nous pouvons compter l'eau et l'assainissement, la qualité de l'air, la planification environnementale urbaine, la réduction de la pauvreté. Le PNUE promouvra également des questions qui n'ont pas été jusque là centrales dans les projets de l'AV tels que

l'économie de cycle de vie, l'approche des « 3-R », l'efficacité énergétique, et l'approche des écosystèmes comme pourvoyeurs de services pour la réduction de la pauvreté. Lors du développement des projets, le PNUE s'assurera que les données et les évaluations environnementales sont considérées dès le commencement. Certains projets du PNUE déjà en cours, tels que le Programme Mondial d'Action pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA), le processus Etat de l'Environnement des Villes (GEO-Cities) ou encore d'autres activités comme le Programme des Villes Durables commun au PNUE et à ONU-HABITAT, seront intégrés à la contribution du PNUE au travail de l'AV, lorsque ceci sera possible.

3. **Souligner les liens entre les niveaux local et mondial existant en développement durable urbain** : le PNUE mettra en exergue le besoin pour les villes de répondre aux problématiques environnementales tant au niveau local, qu'au niveau national, régional ou international. Par exemple, les villes peuvent réduire la quantité de déchets qu'elles rejettent sur leurs côtes, participant ainsi à la protection des littoraux et des milieux marins ; de même, l'emploi de sources d'énergies plus efficaces et renouvelables permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; et enfin, une gestion améliorée des ressources naturelles par les villes préservera la biodiversité.
4. **Renforcer la place de l'environnement dans le mandat de l'AV** : le PNUE mettra à disposition de l'AV des ressources normatives en lui soumettant officiellement des lignes de conduite, par exemple sur les services des écosystèmes et les villes, le développement durable urbain, et le lien entre l'environnement urbain et la réduction de la pauvreté urbaine. Le PNUE assistera en 2006 le Secrétariat de l'AV dans l'organisation de son Forum annuel de Politique Publique, notamment pour y mettre l'accent sur la durabilité environnementale des villes.
5. **Renforcer la coopération avec les membres de l'AV** : à travers son travail au sein de l'AV, le PNUE rendra plus importante sa coopération avec les donneurs bilatéraux et les organisations multilatérales, notamment la Banque Mondiale et ONU-HABITAT.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Urban Environment Unit
Division of Environmental Policy Implementation
United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O. Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya
E-mail: urban.environment@unep.org